

Publié le

SERVICE REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC

Tél. : 03 87 98 93 55

ARRETE

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542.1 à L.2542-4

Vu le code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux, rue des Muguets.

Arrête

Article 1 : Les services des espaces verts procéderont à des travaux d'élagage et de sécurisation en raison d'un risque de chute d'arbres, rue des Muguets, sur le tronçon compris entre la rue du Blaumberg et la rue des Marguerites **du 3 septembre au 31 octobre 2026.**

Article 2 : Durant ces travaux, la rue des Muguets sera fermée.

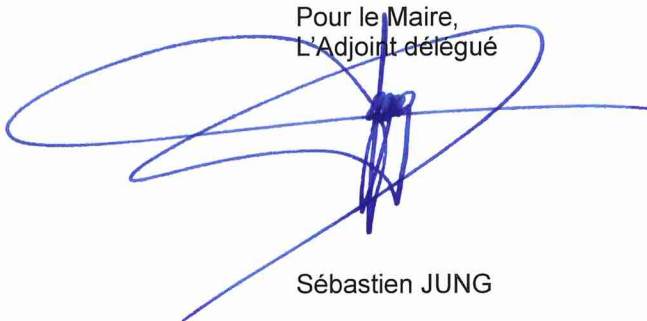
Article 3 : Les espaces verts seront chargés de la mise en place des présignalisations et signalisations réglementaires.

Article 4 : Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 3 septembre 2026

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Sébastien JUNG

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.